Letters of Transmittal

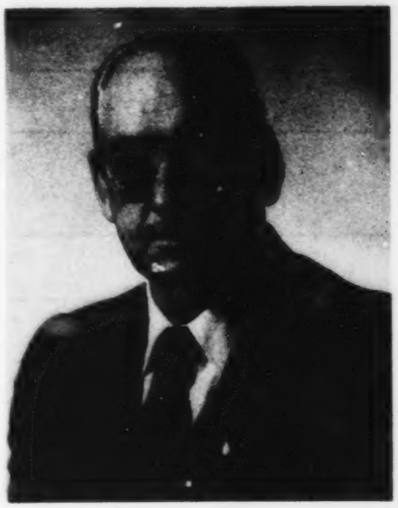

March 31, 1985

The Honourable George F.G. Stanley
Lieutenant-Governor
Province of New Brunswick

My Dear Lieutenant-Governor:

I have the honour to submit herewith the report of the Occupational Health and Safety Commission for the period April 1, 1984-March 31, 1985.

I am, My Dear Lieutenant-Governor,

Yours sincerely,

Joseph W. Mombourquette
Minister responsible for the
Occupational Health and Safety
Commission

March 31, 1985

Honourable Joseph W. Mombourquette
Minister responsible for the Occupational
Health and Safety Commission
Fredericton, New Bruswick

Sir:

We have the honour to submit herewith the report of the Occupational Health and Safety Commission for the period April 1, 1984 to March 31, 1985.

We have the honour to be, Sir,

Yours sincerely,

Bryan J. Walker, Chairman

William S. Butler, Commissioner
Robert Davidson, Commissioner
Edward Levert, Commissioner
Brian Murphy, Commissioner
Hugh Steeves, Commissioner
Alan Young, Commissioner

Table of Contents

General Information	Organizational Chart	3
	Regional Offices	4
	Chairman and Commissioners Report	5
Policy, Planning and Administration	Administration	7
	Communications and Promotion	7
	Policy and Legislation	8
	Data Services	9
Health and Safety Services	General Safety	10
	Forest Safety	10
	Mine Safety	11
	Occupational Hygiene	11
	Health and Safety Education	12
Statistical Appendix	Tables	13
Auditor's Report		16

Organizational Chart

New Brunswick Occupational Health and Safety Commission
01 86

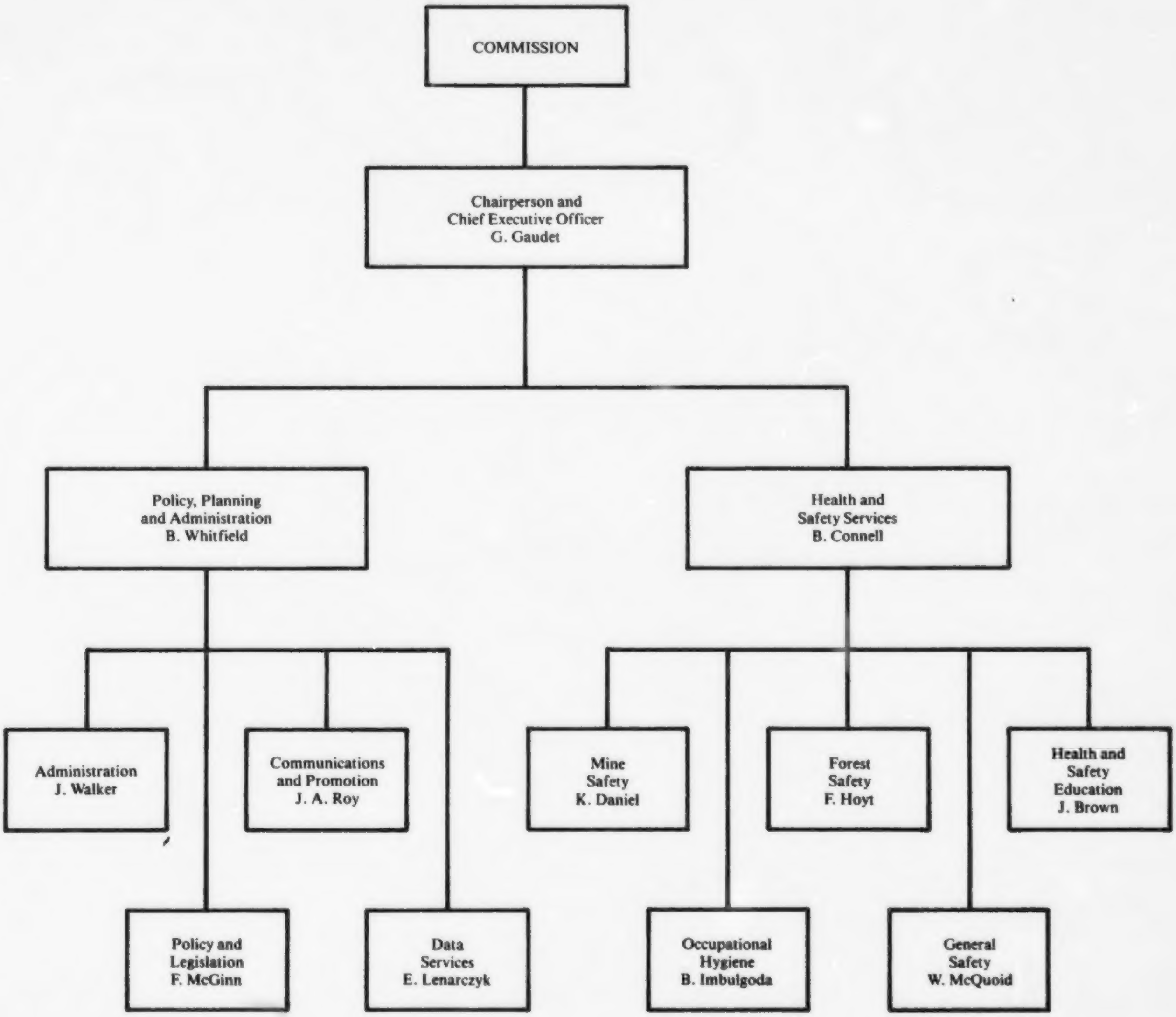

Commission Office Locations

Bathurst
Bathurst Regional Centre
P.O. Box 5001
Bathurst, N.B.
E2A 3Z9

546-2120

Chatham
P.O. Box 278
Chatham, N.B.

773-4438

Edmundston
121 Church Street
Edmundston, N.B.
E3V 3L3

735-8824

Fredericton
500 Beaverbrook Court
Fredericton, N.B.
E3B 5H1

453-2467
1-800-442-9776 *(toll free)*

Minto
P.O. Box 280
Minto, N.B.
E0E 1J0

327-3357

Moncton
552 Mountain Road
Moncton, N.B.
E1C 2N8

858-2520

Saint John
400 Main Street
Saint John, N.B.
E2K 4N5

658-2460

Chairman and Commissioners Report

On March 31, 1985 the Occupational Health and Safety Commission completed its fifth year of operation. The major activities carried out by the Commission during the year include: a review of existing occupational and safety regulations and the development of revised regulations; organization of its third annual health and safety conference entitled "Partners in Accident Prevention"; preparation and promotion of a booklet on "Good Posture at Work"; publishing of a special edition newsletter for the annual conference; development and distribution of several workshops on back awareness; and operation of an electronic database linked up to the Canadian Centre for Occupational Health and Safety's computer information system.

At the end of the fiscal year, the Commissioners were: chairman, Bryan J. Walker; (representing the workers) Robert Davidson, Ed Levert and Brian Murphy; and (representing the employers) William Butler, Hugh Steeves and Alan Young. Commissioner Steeves resigned late in the year when he was promoted to a new position with his company in Ontario.

ORGANIZATION, POWERS AND RESPONSIBILITIES

The Occupational Health and Safety Commission held five regular meetings and one special meeting during the fiscal year ending March 31, 1985. In addition, a number of meetings were held by the two standing sub-committees of the Commission; the policy, legislation and regulations sub-committee and the programs and priorities sub-committee.

The Occupational Health and Safety Commission is responsible for the administration of all health and safety activities associated with the enforcement of the Occupational Health and Safety Act and its regulations and the Occupational Health and Safety Commission Act. These Acts and regulations ensure that every worker in New Brunswick is entitled to a safe and healthy work environment and govern the operation of the Commission.

The responsibilities of the Commission include: promoting an understanding of, acceptance of and compliance with the

Chairman

Bryan J. Walker

Commissioners 1984-1985

William S. Butler

Robert Davidson

Edward Levert

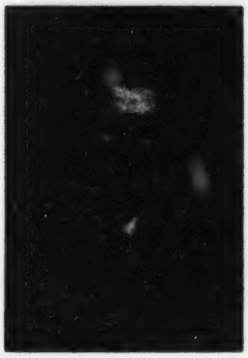

Brian Murphy

Hugh Steeves

Alan Young

Occupational Health and Safety Commission and the Act; developing and conducting educational programs designed to promote an awareness of occupational health and safety; undertaking research on related matters and proposing legislation, policies and practices accordingly.

The Commission aims at eliminating the exposure of workers to health and safety hazards in the workplace and at reducing the cost of occupational accidents and illnesses in New Brunswick. By conducting, monitoring and auditing inspection programs, the Commission ensures compliance of industry and workers with the provisions of the Act and its regulations.

The Commission offers education programs which create a high degree of health and safety awareness for industry and workers. With regulatory reviews, the Commission's health and safety legislation can reflect changes in technology, industrial processes and community standards.

Natalie Haché, grand prize winner of the NBOHSC bicentennial poster contest, receives a $100 cheque from Alfred Landry (left), chairman of the N.B. Bicentennial Commission, and a certificate of participation from the Hon. Joseph Mombourquette, minister of the Department of Labour.

MAJOR ACTIVITIES AND ACCOMPLISHMENTS

The review of the occupational health and safety regulations was a major project during 1984-1985. Technical advisory groups representing employers, workers and government began to meet in May of 1984. Twenty technical advisory groups met throughout the year reviewing areas covered by the existing health and safety regulations. Each group will revise the regulations and, after approval by the subcommittee and the Commission, will circulate the drafts to the general public for a three-month review. In February 1985, the mines safety regulations were the first set to be released for public review.

A serious accident review board was established in October 1984. The role of this board is to examine the circumstances of specific workplace accidents and to determine if additional initiatives are required to ensure worker health and safety.

The Commission's third annual occupational health and safety conference, "Partners in Accident Prevention", was held at the Saint John Trade and Convention Centre, November 4 - 6. Approximately 500 participants representing workers, employers and the government attended this event. The delegates took part in workshops dealing with health and safety in potash mines, on construction sites, and in hospitals. Other workshops topics were a systematic approach to safety; toxic substances in the workplace; joint health and safety committees and the quality of life in the workplace.

Exhibitors representing different health and safety organisations and suppliers of health and safety equipment were also present at the annual conference. Among others, members of the Canadian Center for Occupational Health and Safety in Hamilton, Ontario, were on hand to demonstrate how a computer, linked to an international network, can help solve problems related to health and safety. Participants saw how the Telidon system displays clear and specific information with its detailed graphics.

A mine rescue team from Brunswick Mining and Smelting, mining division showed the participants how personnel go about preparing equipment and a team to deal with emergency situations.

The Occupational Health and Safety Commission participated in a study of accidents, costs and compensation in the construction industry.

During the 1984-85 fiscal year, the Occupational Health and Safety Commission sent representatives of workers, employers and staff to the XXI International Congress on Occupational Health held in Dublin, Ireland, September 9-14, 1984. This congress provided the opportunity for the exchange of information between occupational health specialists world-wide.

The Commission was also represented at the International Conference on Occupational Ergonomics held in Toronto, May 7-9, 1984. This event was aimed at professionals and executives in industry. The objectives of the conference were to increase awareness of occupational applications of ergonomics among the research, industrial and public sectors; increase interaction between users and providers of ergonomic information; increase awareness of human factors common to different industries and upgrade the skills of professionals.

On the provincial scene, commission staff gave presentations at Sylvicon '85, held in Fredericton on February 19 - 20. The annual conference (sponsored by NBFPA, Maritime Section- CIF, ARPFNB) was on health and safety in the woodlands.

During the 1984-85 fiscal year, the Commission in co-operation with the Workers' Compensation Board, held back awareness workshops throughout the province. These workshops dealt with proper care of the back and stressed recognition, evaluation and control of occupational back problems. One series was designed for health care personnel and another for general industry workers.

The Occupational Health and Safety Commission sponsored a Bicentennial Poster Contest in honour of the province's 200th birthday. More than 250 grade eight students from schools throughout the province received a special certificate for their participation in the contest. The grand prize winner received $100, and the tied second place winners won $50 each. Students with the best poster in each participating school district received a first aid kit. The objective of the contest was to create an awareness of occupational health and safety among future members of the workforce.

Policy, Planning and Administration

During the 1984-85 fiscal year, the policy, planning and administration division underwent changes and some services were reorganized. The responsibilities of the standards and guidelines section were taken over by the policy and legislation section and the administration and data services section was divided to form two separate sections.

Four brief highlights from the year include:

1. A major regulatory review project was initiated by the acceptance of a new Occupational Health and Safety Act. The project focused on rewriting several of the 51 subjects scheduled for review plus additional topics that had been suggested as a result of input from workers and employers.

2. A number of our computer databases were converted to an on-line system to provide faster access to information.

3. The third annual occupational health and safety conference was held at the Saint John Trade and Convention Centre, November 3-5. The conference theme was "Partners in Accident Prevention".

4. The establishment of a central records management system and a library was carried out.

ADMINISTRATION

The administration section provides administrative, financial and human resources services for the Commission's two divisions. The financial aspect of the section's tasks includes coordination and planning of the budget; expenditure review and control; revenue estimating and reporting; and provision of payroll and accounting services within the Commission.

The section is also responsible for the development and administration of departmental human resources management policies; departmental staffing and the related classification/reclassification function; and supervision of administrative support services.

COMMUNICATIONS AND PROMOTION SECTION

The communications and promotion section is accountable for the public information activities of the Occupational Health and Safety Commission, improving worker and employer awareness of accident prevention and health and safety in the workplace.

During the 1984-85 fiscal year, the communications and promotion section distributed copies of the new Occupational Health and Safety Act in small booklet form. As well, a layman's Guide to the Act was published.

To assist in promoting the new Occupational Health and Safety Act, the section publicized a series of one-day workshops on the Act. These workshops were conducted at various centers throughout the province during April through July of 1984.

The third annual conference on occupational health and safety was organized and promoted by the communications and promotion section in co-operation with a tripartite conference planning committee involving representatives of workers and employers and staff members of the Commission.

The actual running of the Commission's annual conference involves staff from all sections of the Commission.

The communications and promotion section promoted back awareness workshops held throughout the province by the Commission in cooperation with the Workers' Compensation Board. These workshops dealt with proper care of the back and stressed recognition, evaluation and control of situations that could lead to occupational back problems. As part of this eduction program, the section developed and produced a booklet titled "Good Posture at Work".

The Commission sponsored a bicentennial poster contest in 1984 to commemorate the province's 200th birthday. The objective of the contest was to create an awareness of occupational health and safety among young New Brunswickers. More than 250 grade eight students from 21 school districts throughout the province participated in the contest and received a special certificate for their entries.

Natalie Haché of Shippagan was the grand prize winner of $100. Scott DeVarenne of Saint John and Lisa Vautour of Rexton tied for second place and received $50 each. Also, first aid kits were presented to the students who submitted the best posters in each participating school district.

The communications and promotion section utilized the occupational health and safety exhibit and information booth at a number of functions during the year. In addition, this section was responsible for the preparation of speeches, news releases and advertising the activities of the Commission.

Delegates during coffee break in the exhibitors' corner.

POLICY AND LEGISLATION SECTION

A review of all existing occupational health and safety regulations was the major project of the policy and legislation section during 1984-85 and will continue into the next fiscal year. The review was structured to provide for extensive consultation with those in New Brunswick workplaces who are affected by these regulations.

Technical advisory groups representing employers, employees and Commission staff began to meet in May, 1984 to review one or more of the 51 topics scheduled for review. Each group met at least twice, approximately six weeks apart, and produced a proposed regulation for the particular topic under review. Copies of each proposed regulation will be circulated for three months, providing time for those interested in commenting on the regulations.

A proposed regulation concerning occupational health and safety in underground mines, the result of the work of eight different technical advisory groups, was released after approval from the Commission for public circulation in February, 1985 with May, 1985 as the closing date for comments.

The new Occupational Health and Safety Act came into effect on March 16, 1984 and the policy and legislation section has been involved since that time in assisting in its implementation. Meetings have been held with various groups throughout the province and many questions from individuals have been answered. Sessions were held to help field officers become familiar with the provisions of the new Act.

Under the Act, an employee who has suffered some loss because he/she has acted as entitled to by the Act can have the matter reviewed by an arbitrator. The arbitrator can order such things as reinstatement to a job position or payment of back wages. Study sessions were held with arbitrators on the arbitration procedure and principles of natural justice.

DATA SERVICES SECTION

A survey was conducted by the data services section throughout the summer and fall of 1984, to establish a baseline on joint health and safety committees. The objective of the survey was to identify and create a list of established committees, as well as to develop a profile of these committees concerning membership, locations, employees covered and other demographic details.

There were 1,420 private-sector firms surveyed. Sixty-seven per cent of the firms surveyed responded and of those, 38.5 per cent had joint health and safety committees.

The data services section conducted an investigation into other available computer facilities to assist with the Commission's increased demand for electronic storage and retrieval of information.

More than 10 different reports were available either on a regular basis or on request containing accident statistics and cost analysis in various profiles.

The pilot project for the Commission's forestry section conducted last year has been evaluated and work has been started to enhance the system. Its application was extended for general safety, mines safety and occupational hygiene sections.

New chemical databases were added to the information system of the international network provided by the Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS). The Commission has access to this information system and has answered approximately 100 inquiries from different individuals and organizations on health and safety topics.

Registration desk at third annual conference.

Delegates participate at workshop on "A Systematic Approach to Safety."

Health and Safety Services

A major responsibility of the Occupational Health and Safety Commission is to assess the effectiveness of workplace health and safety practices in relation to the provisions of the New Brunswick Occupational Health and Safety Act. This responsibility of prevention and enforcement constitutes the health and safety services division mandate.

The field staff conduct their normal duties through consulation, information sharing and recommendation but more directly through health and safety education workshops. The enforcement aspect is carried out by the health and safety officers who are legally empowered to order compliance with the Occupational Health and Safety Act.

Of primary importance during the past fiscal year was the introduction of a new Occupational Health and Safety Act. A significant commitment of resources was made to staff information sessions in order to ensure that health and safety officers shared a common understanding of the intent of the new statute. In addition, a number of workshops on the new Act were organized for workers and employers affected by the legislation. One major provision in the Act called for improved identification and information sharing on toxic substances used in the workplace.

The division continued in its goal of establishing and enhancing their rapport with major industrial sectors by forming a committee set up to deal with joint health and safety committees in the construction industry. Continued involvement with the forest harvesting industry through a forest harvesting advisory committee on health and safety has resulted in an increased level of awareness and degree of worker training in that sector.

The health and safety services division is organized into five sections: mine safety; forest safety; general safety (institutions, construction, other industry); health and safety education; and occupational hygiene. In addititon to the programs carried out by each of these areas, a number of staff serve as members on many committees providing health and safety information to outside agencies.

Bruce Messer, safety officer with the Commission, explains a section of the OHS Act to the group.

GENERAL SAFETY SECTION

The general safety section undertakes worksite inspections and investigations in all industrial sectors except forestry and mining to ensure compliance with the Occupational Health and Safety Act. The section also provides special technical interpretations of the legislation and safety standards.

The major activities of this section continue to be the inspection, audit and investigation functions. A total of 3,639 inspections were carried out by health and safety officers at workplaces throughout the province and 2,034 orders were issued for corrective action. Fifty-four accident investigations were carried out of which five were industrial fatalities.

In addition, a number of special projects were undertaken. Staff assisted in promoting the new legislation by participating in a number of workshops designed to provide workers and employers with information about the new Act. High priority was given to monitoring asbestos removal projects, budworm spraying programs, and welding fumes in metal fabrication workshops.

Officers were involved in a number of professional development experiences including asbestos removal, occupational hygiene investigation techniques, staff training, and a field visit to Bath Ironworks, Maine in preparation for the Saint John Shipbuilding frigate construction project.

FOREST SAFETY SECTION

A change in work/safety practices on the part of workers and management regarding health and safety in the woods highlighted the past year. All parties involved seemed committed to ensuring a safer working environment. It was recognized that improved

work/safety practices would reduce the risk of serious injury and lower costs for all logging operations.

This change was largely due to the efforts of the various regional safety committees established throughout the province. The forest safety section has worked closely with these regional committees as well as the provincial advisory committee on forest harvesting safety during the past year. Participation by those who benefit directly has proven to be an effective way to implement health and safety practices a the worksite.

The need for training woods workers gave rise to the Project 45 courses which started in February, 1985. More than 2000 chainsaw operators, foreman and supervisors participated in this event. This project was a co-operative venture between the industry, the Forest Products Association, the New Brunswick Forest Products Marketing Boards, the Workers' Compensation Board, and the Commission.

Forest safety officers increased their number of inspections over the past year. Renewed emphasis was placed on hearing protection for sawmill workers and eye protection for chainsaw operators. Employers who received Workers' Compensation Board demerits in 1983 were a major priority.

MINE SAFETY SECTION

The primary objectives of this section continues to be directed towards the reduction of accidents and work related diseases in the mining industry through the promotion of health and safety standards in the workplace.

Inspections, investigations and audits were conducted on a planned priority basis at all mine sites, smelters, quarries, peat plants and other related mining industries in order to fulfill our mandate and to ensure compliance with the Occupational Health and Safety Act and regulations. In addition, mine safety officers provided guidance to both workers and management on joint health and safety committees; inspected explosives storage and handling; issued explosives storage permits; and approved mine plans directly related to the health and safety of mine employees.

Also, the section was directly involved in province-wide mine rescue training, monitoring and co-ordination. In this regard, a well attended mine rescue workshop was held in May, 1984 and was co-sponsored by the mining industry and the Commission. The workshop was hosted by The Potash Company of America at their Sussex mine site. An underground demonstration was given by a Potash Company of America mine rescue team along with discussion on mine safety and mine rescue.

Due to the increase in mining activity in the southern part of the province, changes were made to the deployment of staff. A senior mines officer was relocated to the Saint John area to cover the countries of Kings, St. John and Charlotte and to provide back up to the other officers. As well, a bilingual mining officer was recruited to cover the mining operations in the northern part of the province.

OCCUPATIONAL HYGIENE SECTION

The occupational hygiene section is responsible for ensuring the provisions of the Occupational Health and Safety Act, concentrating on the health aspects.

The inspections of worksites was the major function of the occupational hygiene section. The worksites included a wide variety of industry groups including pulp and paper, mining, fish and meat processing, metal fabrication, hospitals and office buildings. The types of measurements taken in these workplaces ranged from airborne concentrations of chemicals, to noise as well as air quality in the office environment.

Worksites were visited on a priority basis, to identify potential health hazards. Where necessary, the worksites were revisited and

Tim Noel, N.B. Federation of Labour, assists participants at an information session on the OHS Act.

a detailed study was conducted to measure the workers exposure to harmful agents. These measurements were then evaluated and in some cases, compliance with the Act was ordered to be done within a specific time period.

A detailed dust study was carried out in the smelting industry to measure the air-borne silica content in the materials processed.

Other services offered during the past year were advice and technical information on occupational health related topics. Specific requests came from other sections of the Commission, employer and employee groups, government agencies and other interested persons for information on chemicals, physical agents, engineering control methods and personal protective equipment.

Three formal presentations on occupational hygiene topics were given in the past year. One was a specialized presentation on occupational hygiene control measures to fourth year UNB civil engineering students.

The occupational hygienist functions as a compliance officer and as a consultant to the industry on occupational health hazards. The role of consultant has recently developed because of the lack of expertise in the hygiene field in New Brunswick. To respond to the growing demand for occupational hygiene services, a second occupational hygienist joined the section in January, 1985.

HEALTH AND SAFETY EDUCATION SECTION

The major initiative of the education section through the period of April 1, 1984 to March 31, 1985 was to assist joint health and safety committees of companies in New Brunswick.

Many new committees were established. Their members were educated and trained with the assistance of the health and safety education officers. The progress of the new and existing committees was monitored by the education staff who made more than 1000 contacts during the year.

Two series of workshops on health and safety topics were developed and conducted by the education staff.

The first was a one-day session on the new Occupational Health and Safety Act. The sessions were conducted at various centres throughout the province in both official languages for labour, employer and employee groups.

The second series of workshops was on back care awareness. A program on back care awareness was developed specifically for health care workers. Another package was prepared for general use in any industry.

The education officers participated in the Commission's annual conference in 1984 by giving introductory and advanced workshops on joint health and safety committees.

The education section administered first aid training for provincial workers through a contract agreement with The Order of St. John - New Brunswick Council. One thousand and twenty-four workers in New Brunswick participated in this program.

The education section was responsible for a construction group representing the New Brunswick Building and Construction Trades Council, the Construction Association of New Brunswick and the Commission. This group met monthly and developed guidelines for joint health and safety committees on construction sites.

Statistical Appendix

Accident Trends by Standard Industrial Classification

January 1, 1984 - December 31, 1984

Sector	* (1) No. of claims	Adjusted % of total	* (2) Employment figures	* (3) Employment claim ratio	Cost of claims	Days lost
Agriculture	149	0.8	6,000	2.5	164,114	2,335
Forestry	1,302	6.7	5,000	26.0	3,602,462	35,685
Fishing and trapping	27	0.1	1,000	2.7	95,956	1,290
Mines, quarries, wells	590	3.0	2,000	29.5	1,379,313	10,135
Manufacturing	5,976	30.8	34,000	17.6	7,527,576	85,854
Construction industry	2,122	10.9	13,000	16.3	5,286,257	49,208
Transportation, communication and other utililities	1,483	7.6	25,000	5.9	4,992,116	43,473
Trade	2,606	13.4	48,000	5.4	2,450,641	29,844
Finance institutions, real estate	77	0.4	10,000	0.8	50,594	685
Commercial business industries	4,223	21.8	79,000	5.4	5,025,473	63,175
Public administration, defence	607	3.1	21,000	2.9	3,366,096	26,349
Industry undefined	261	1.4	–	–	202,077	–
TOTAL	19,423	100.0	244,000	7.9	$34,142,855	348,033

*(1) W.C.B. claims processed in months indicated
(2) Taken from Statistics Canada Labour Force Report
(3) Number of claims per 100 employees

April 1, 1984 - March 31, 1985

Sector	* (1) No. of claims	Adjusted % of total	* (2) Employment figures	* (3) Employment claim ratio	Cost of claims	Days lost
Agriculture	146	0.8	7,000	2.1	150,250	2,390
Forestry	1,288	6.7	5,000	25.8	3,737,550	39,013
Fishing and trapping	26	0.1	1,000	2.6	113,599	1,454
Mines, quarries, wells	589	3.0	3,000	19.6	1,419,848	10,811
Manufacturing	5,963	30.9	34,000	17.5	7,309,396	84,859
Construction industry	2,169	11.2	13,000	16.7	5,105,648	51,324
Transportation, communication and other utilities	1,414	7.3	25,000	5.7	5,408,370	43,929
Trade	2,577	13.3	48,000	5.4	2,432,194	30,600
Finance institutions, real estate	74	0.4	10,000	0.7	53,422	779
Commercial business industries	4,214	21.8	80,000	5.3	5,272,867	66,885
Public administration, defence	598	3.1	21,000	2.8	3,369,315	26,886
Industry undefined	266	1.4	–	–	243,750	–
TOTAL	19,324	100.0	247,000	7.8	$34,616,209	358,930

*(1) W.C.B. claims processed in months indicated
(2) Taken from Statistics Canada Labour Force Report
(3) Number of claims per 100 employees

April 1, 1984 - March 31, 1985

		INSPECTIONS	ORDERS
GENERAL SAFETY	regular inspections	2,401	1,031
	regular re-inspections	154	41
	priority inspections	911	873
	priority re-inspections	173	89
		3,639	2,034
	complaints investigated	92	
	stop work orders	19	
	accident investigations	54	
	audits	85	
	child employment applications processed	216	
	court cases	1	
	fatalities investigated	6	
FOREST SAFETY	number of inspections	529	
	orders issued	836	
	stop work orders	14	
	accident investigations	22	
	fatalities investigated	1	
	worksite refusal consultations	7	
	joint health and safety committee assisted	48	
	worksite contacts	790	
OCCUPATIONAL HYGIENE	preliminary inspections/investigations	20	
	detailed inspections/investigations	56	
	requests for technical information	106	
	laboratory samples collected	214	
	miscellaneous activities	72	
HEALTH AND SAFETY EDUCATION	joint health and safety committee assisted	1005	
	educational courses conducted	369	
	workshop on new Act - general	22	
	workshop on new Act - specific request	36	
	workshop on back awareness - general	17	
	workshop on back awareness - specific request	15	
	conference workshops	3	
	total attendance for workshops	4831	
	total attendance for first aid course	1024	

MINE SAFETY

OFFICER ACTIVITY	
inspections	498
orders written	900
accidents investigated	10
fatalities investigated	2
refusals investigated	1
refusal consultation	29
J.H.S.C. assistance	71
emergency call outs	8
emergency advisements	23
DANGEROUS OCCURENCES REPORTED	
fires	44
rock movement/or falls	11
gas occurences	6
shafts and hoisting	7
other	3
total	71

Auditor's Report

To the Chairman and Members of the New Brunswick Occupational Health and Safety Commission

I have examined the balance sheet of the New Brunswick Occupational Health and Safety Commission as at 31 March 1985 and the statement of revenue and expenditure and surplus for the year then ended. My examination was made in accordance with generally accepted auditing standards and accordingly included such tests and other procedures as I considered necessary in the circumstances.

In my opinion, these financial statements present fairly the financial position of the Commission as at 31 March 1985 and the results of its operations for the year then ended in accordance with the accounting policies set out in Note 1 to the financial statements applied on a basis consistent with that of the preceding year.

J. S. Astle, F.C.A.
Auditor General

Fredericton, N.B.
31 July 1985

Balance Sheet

31 March 1985

Assets		1985	1984
Current Assets	Cash and term deposits	$805,729	$1,203,747
	Accounts receivable	191,003	92,882
		$996,732	$1,296,629
Liabilities and Surplus			
Current liabilities	Accounts payable	$3,638	$ –
	Deferred revenue	–	276,000
Surplus		993,094	1,020,629
		$996,732	$1,296,629

Approved by the Commission

W S Butler — Member

E Lewis — Member

Statement of Revenue & Expenditure and Surplus

For the Year Ended 31 March 1985

		1985	1984
Revenue	Province of New Brunswick	$1,132,725	$1,061,000
	Workers' Compensation Board	1,132,725	1,061,000
	Interest	114,522	74,450
	Annual conference	32,130	16,396
	Miscellaneous	2,944	3,625
		2,415,046	2,216,471
Expenditure	Salaries and benefits	1,336,238	1,300,515
	Professional services	315,899	180,442
	Other services	278,700	153,394
	Rentals	170,828	148,562
	Travel	189,726	155,202
	Subscriptions, educational and teaching materials	12,102	5,988
	Stationery, office and other supplies	35,838	18,764
	Automobiles, furniture and equipment	99,203	49,764
	Heat	4,047	2,970
		2,442,581	2,015,601
	Excess (deficiency) of revenue over expenditure for the year	(27,535)	200,870
	Surplus, beginning of year	1,020,629	819,759
	Surplus, end of year	$993,094	$1,020,629

Notes to Financial Statements

31 March 1985

1. Summary of significant accounting policies

The Occupational Health and Safety Commission Act, assented to on 1 September 1980, serves as the basis for the establishment of the Commission. Sections 6 - 8 of the Act set out the duties and powers of the Commission.

Under the terms of the Act, the Commission receives a payment from the Consolidated Fund each year equal to the payment required to be made by the Workers' Compensation Board for the purpose of enabling the Commission to carry out its responsibilities. The payment required of the Workers' Compensation Board is an amount up to 4% of the direct costs of workers' compensation for the previous calendar year.

The following is a summary of the significant accounting policies used in the preparation of these financial statements:

(a) accrual basis

The financial statements are prepared using the accrual basis of accounting whereby revenues and expenditures are allocated to the year in which they are earned or incurred irrespective of the date on which the related cash transactions are effected.

(b) fixed assets

Automobiles, furniture and equipment purchased by the Commission are charged to expense in the year in which the expenditure is incurred.

Lettres de présentation

le 31 mars 1985

L'honorable G.F.G. Stanley
Lieutenant-gouverneur
Province du Nouveau-Brunswick

Monsieur le Lieutenant-gouverneur,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport de la Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail pour la période allant du 1er avril 1984 au 31 mars 1985.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Lieutenant-gouverneur, l'assurance de ma très haute consideration.

Joseph W. Mombourquette
Ministre responsable de la
Commission de l'hygiène et
de la sécurité au travail

le 31 mars 1985

L'honorable Joseph W. Mombourquette
Ministre responsable de la Commission de
l'hygiène et de la sécurité au travail
Fredericton (N.-B.)

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport de la Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail pour la période allant du 1er avril 1984 au 31 mars 1985.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre haute considération.

Bryan J. Walker, président

William S. Butler, commissaire
Robert Davidson, commissaire
Edward Levert, commissaire
Brian Murphy, commissaire
Hugh Steeves, commissaire
Alan Young, commissaire

Table des matières

Renseignements généraux	Organigramme	3
	Bureaux régionaux	4
	Rapport du président et des commissaires	5
Politiques, planification et administration	Services administratifs	7
	Communication et publicité	7
	Politique et législation	8
	Services des données	9
Services d'hygiène et de sécurité	Sécurité générale	10
	Sécurité en forêt	11
	Sécurité dans les mines	11
	Hygiène au travail	12
	Éducation sur la santé et la sécurité	12
Annexe statistique	Tableaux	13
Rapport du vérificateur		16

Organigramme

La Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail du Nouveau-Brunswick
01 86

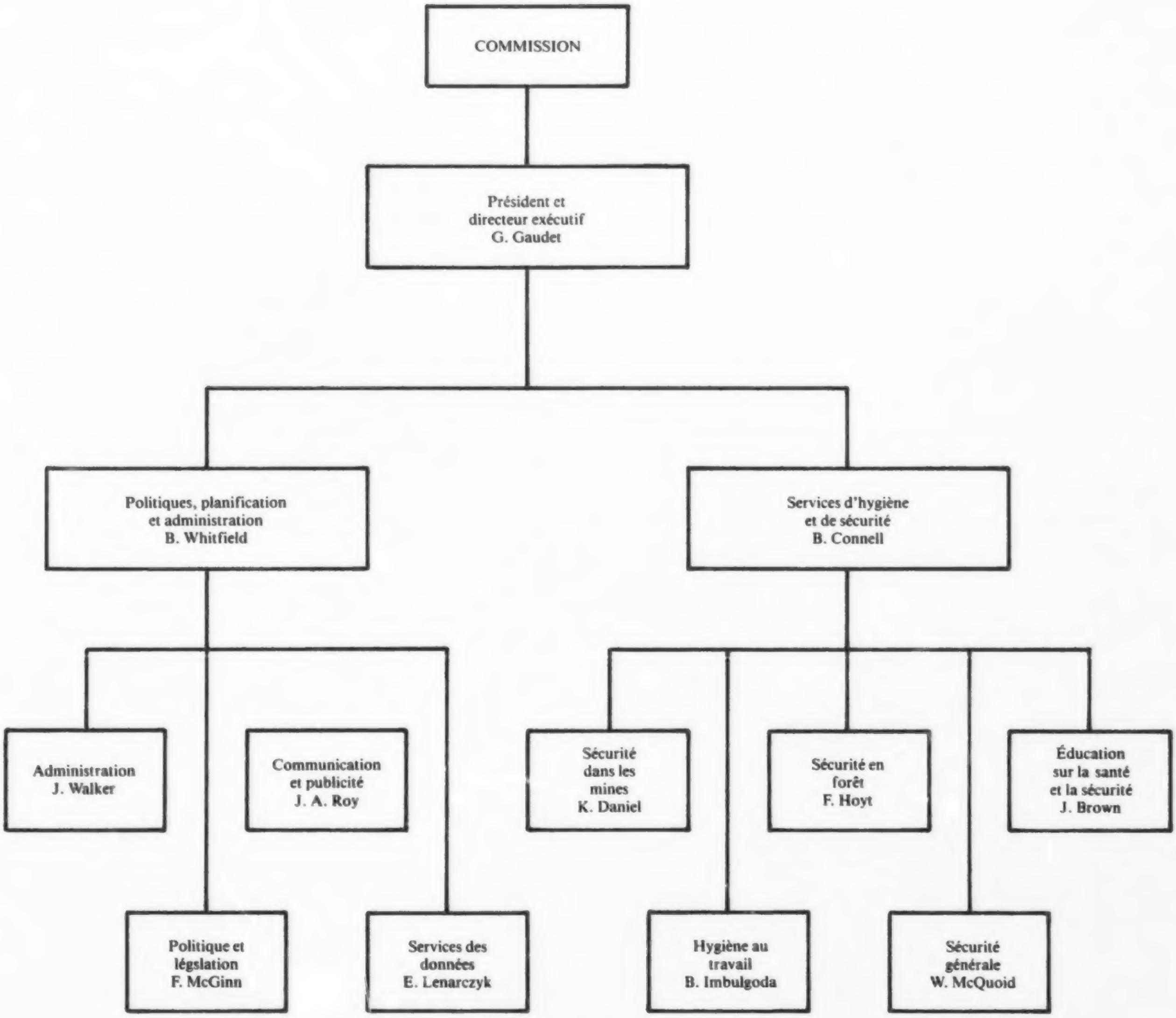

Bureaux régionaux de la Commission

Bathurst
Centre régional de Bathurst
C.P. 5001
Bathurst (N.-B.)
E2A 3Z9

546-2120

Chatham
C.P. 278
Chatham (N.-B.)

773-4438

Edmundston
121, rue Church
Edmundston (N.-B.)
E3V 3L3

735-8824

Fredericton
500, Beaverbrook Court
Fredericton (N.-B.)
E3B 5H1

453-2467
1-800-442-9776 *(Sans frais)*

Minto
C.P. 280
Minto (N.-B.)
E0E 1J0

327-3357

Moncton
552, Mountain Road
Moncton (N.-B.)
E1C 2N8

858-2520

Saint John
400, rue Main
Saint John (N.-B.)
E2K 4N5

658-2460

Rapport du président et des commissaires

Le 31 mars 1985, la Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail complétait sa cinquième année d'existence. Parmi les principales activités entreprises par la Commission au cours de l'année, on compte : la révision des règlements existants sur l'hygiène et la sécurité au travail et l'élaboration des règlements révisés; l'organisation de la troisième conférence annuelle sur l'hygiène et la sécurité intitulée "Ensemble pour la prévention des accidents"; la préparation et le lancement d'une brochure sur "Les bonnes postures de travail"; la publication d'un bulletin spécial pour la conférence annuelle; l'élaboration et la tenue de plusieurs ateliers sur la prévention des maux de dos; et l'exploitation d'une base de données électronique qui est intégrée au terminal informatique du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.

À la fin de l'année financière, les personnes suivantes étaient commissaires : Bryan J. Walker, président; Robert Davidson, Ed Levert et Brian Murphy, représentants des travailleurs; et William Butler, Hugh Steeves et Alan Young, représentants des employeurs. Le commissaire Steeves a démissionné à la fin de l'année lorsque sa compagnie l'a promu à un autre poste en Ontario.

STRUCTURE, POUVOIRS ET RESPONSABILITÉS

La Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail a tenu cinq réunions ordinaires et une réunion extraordinaire au cours de l'année financière se terminant le 31 mars 1985. De plus, les deux sous-comités permanents de la Commission, soit le Sous-comité des politiques, de la législation et de la réglementation ainsi que le Sous-comité des programmes et priorités, ont tenu de nombreuses réunions.

La Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail administre toutes les activités pour la mise en application de la loi sur la Commission ainsi que de la Loi du Nouveau-Brunswick sur l'hygiène et la sécurité au travail et ses règlements. Selon les lois et règlements qui régissent la Commission, chaque travailleur au Nouveau-Brunswick a droit à un milieu de travail sûr et salubre.

Président

Bryan J. Walker

Commissaires 1984-1985

William S. Butler

Robert Davidson

Edward Levert

Brian Murphy

Hugh Steeves

Alan Young

La Commission est chargée, entre autres, d'encourager la compréhension, l'acceptation et le respect de la Loi sur la Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail, d'élaborer et de diriger des programmes éducatifs destinés à promouvoir l'hygiène et la sécurité au travail, d'effectuer des travaux de recherche sur des sujets connexes et de proposer des mesures législatives, des principes et des règles de pratique à ce sujet.

La Commission se propose d'éliminer les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs dans les lieux de travail et de réduire les coûts associés aux accidents du travail et aux maladies professionnelles au Nouveau-Brunswick. En dirigeant, surveillant et évaluant des programmes d'inspections, la Commission s'assure du respect, par les employeurs et les travailleurs, des dispositions de la loi et de ses règlements d'application.

Par l'entremise de ses programmes éducatifs, la Commission sensibilise grandement les employeurs et les travailleurs à la sécurité. De plus, les normes de conformité à la législation sur l'hygiène et la sécurité doivent refléter les modifications apportées à la technologie, aux procédés industriels et aux critères de la collectivité.

Natalie Haché, grande gagnante du concours d'affiche de la CHSTNB, reçoit un chèque de 100 $ des mains de M. Alfred Landry (gauche), président de la Commission du bicentenaire du N.-B., et un certificat de participation de l'hon. Joseph Mombourquette, ministre du Travail.

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS PRINCIPALES

La révision des règlements sur l'hygiène et la sécurité au travail a été l'un des projets importants entrepris au cours de 1984-1985. Des comités de consultation technique composés de représentants des employeurs, des travailleurs et du gouvernement ont été mis sur pied en mai 1984. Vingt de ces comités se sont rencontrés pendant l'année pour étudier les domaines qui touchent les règlements existants en matière d'hygiène et de sécurité. Chaque comité est chargé de réviser les règlements et de les faire approuver par le sous-comité et la Commission. Par la suite, on fera circuler les projets de règlements parmi le grand public pour une période d'étude de trois mois. Les premiers règlements rendus publics en février 1985 portaient sur la sécurité dans les mines.

Un conseil a été créé en octobre 1984 pour enquêter sur les accidents graves. Il a pour but d'étudier les circonstances qui provoquent certains accidents du travail et de déterminer si d'autres mesures de prévention doivent être prises pour garantir la santé et la sécurité des employés.

La troisième conférence annuelle de la Commission sur la santé et la sécurité au travail intitulée "Ensemble pour la prévention des accidents" se déroulait les 4, 5 et 6 novembre au Centre du commerce et des congrès de Saint John. Environ cinq cents représentants des travailleurs, des employeurs et du gouvernement y ont assisté. Ils ont aussi participé à des ateliers sur l'hygiène et la sécurité dans les mines de potasse, les hôpitaux et les chantiers de construction. D'autres ateliers portaient sur des sujets tels que l'approche méthodique à la sécurité, les substances toxiques dans le lieu de travail, les comités conjoints de santé et de sécurité et la qualité de vie au travail.

Des exposants représentant différents organismes et fournisseurs de matériel de santé et de sécurité ont aussi assisté à la conférence annuelle. Des membres du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail de Hamilton en Ontario étaient sur place pour expliquer comment l'utilisation d'un ordinateur intégré à un réseau international peut contribuer à la résolution des problèmes d'hygiène et de sécurité au travail. Les participants ont eu une démonstration du système Télidon et ont pu voir comment il affiche sur écran des renseignements clairs et précis au moyen de graphiques détaillés.

Une équipe de sauvetage minier de la division des mines de la Brunswick Mining and Smelting a fait une démonstration sur la façon de préparer l'équipement et de mettre sur pied une équipe pour faire face aux urgences.

La Commission de l'hygiène et de la sécurité a participé à des études sur les causes et le coût des accidents et sur l'indemnisation des travailleurs dans l'industrie de la construction.

Au cours de l'année financière 1984-1985, la Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail a envoyé des représentants des travailleurs, des employeurs et de son personnel au XXI Congrès international sur la médecine du travail qui a eu lieu à Dublin, en Irlande, du 9 au 14 septembre 1984. Le

congrès a fourni à des spécialistes en médecine du travail du monde entier l'occasion d'échanger des idées et de l'information.

La Commission a aussi envoyé des délégués à la Conférence internationale sur l'ergonomie professionnelle qui se déroulait à Toronto du 7 au 9 mai 1984. La conférence s'adressait aux professionnels et aux directeurs de l'industrie et avait pour but de sensibiliser davantage les secteurs de la recherche et de l'industrie ainsi que le secteur public, à l'ergonomie et à ses applications. Elle visait aussi à favoriser les échanges entre les usagers et les fournisseurs de données ergonomiques, à accentuer l'importance des facteurs humains en tant que dénominateurs communs dans les diverses industries et à améliorer les compétences des professionnels.

À l'échelle provinciale, des membres de la Commission ont fait des exposés à Sylvicon '85 qui se déroulait à Fredericton les 19 et 20 février. La conférence annuelle (parrainée par l'Association des producteurs forestiers du N.-B., la division des Maritimes de l'Institut canadien de sylviculture et l'Association of Registered Professionnal Foresters of N.B.) portait sur l'hygiène et la sécurité dans les boisés.

Au cours de l'année financière 1984-1985, la Commission a tenu, de concert avec la Commission des accidents du travail, des ateliers sur la prévention des maux de dos partout dans la province. Ces ateliers mettaient l'accent sur les soins du dos, et la façon de reconnaître les maux de dos dus au travail, d'en évaluer la gravité et de les prévenir. Une série d'ateliers était conçue à l'intention des professionnels de la santé et une autre pour les travailleurs dans l'industrie en général.

La Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail a parrainé un concours d'affiches dans le cadre des fêtes du Bicentenaire de la province. Plus de deux cent cinquante élèves de la 8e année dans la province ont reçu un certificat spécial pour y avoir participé. Le gagnant du concours a remporté un premier prix de 100 $ et deux autres personnes se sont classées deuxièmes et ont reçu 50 $ chacune. En outre, les élèves ayant présenté la meilleure affiche dans chaque district scolaire ont reçu une trousse de premiers soins. Le concours avait pour but de sensibiliser la main-d'oeuvre future à la question de l'hygiène et de la sécurité au travail.

Politiques, Planification et Administration

Au cours de l'année financière 1984-1985, quelques services ont été réorganisés et certains changements ont été apportés à la Division des politiques, de la planification et de l'administration. La responsabilité des normes et principes directeurs relève maintenant de la section de la politique et de la législation tandis que la section de l'administration et des services des données a été divisée en deux sections distinctes.

Voici en résumé les quatre faits marquants de l'année :

1. Un important projet de révision des règlements a été entamé à la suite de la mise en application de la nouvelle Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail. Le projet consistait à reformuler un certain nombre des 51 points à l'étude en plus de voir d'autres sujets proposés par des travailleurs et des employeurs.

2. Pour faciliter l'accès à l'information, un certain nombre de bases de données ont été converties de façon à permettre la communication en direct avec un système central.

3. La troisième conférence annuelle sur la santé et la sécurité au travail intitulée "Ensemble pour la prévention des accidents" a eu lieu au Centre du commerce et des congrès de Saint John les 3, 4 et 5 novembre.

4. On a procédé à la mise sur pied d'une bibliothèque et d'un système central de gestion des documents.

SERVICES ADMINISTRATIFS

Cette section fournit aux deux divisions de la Commission des services administratifs et financiers et elle s'occupe des ressources humaines.

Parmi les responsabilités financières de la section, on trouve la planification et la coordination du budget, l'examen et le contrôle des dépenses, l'estimation des revenus et l'établissement de rapports connexes ainsi que la prestation de certains services de la paie et de comptabilité pour la Commission.

La section est aussi chargée de l'élaboration et de la mise en application de la politique ministérielle sur la gestion des ressources humaines, de la dotation en personnel et de la classification ou reclassification des postes en question ainsi que de superviser les services de soutien administratif.

COMMUNICATION ET PUBLICITÉ

La section est responsable des activités d'information publique de la Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail. Elle vise aussi à

sensibiliser davantage les travailleurs et les employeurs à la prévention des accidents ainsi qu'à l'hygiène et à la sécurité au travail.

Au cours de l'année financière 1984-1985, la section a distribué des exemplaires de la nouvelle Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail sous forme de livre de poche. En outre, la section a publié un guide de la loi à l'intention du profane.

Afin de faire connaître la nouvelle Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail, la section a informé le grand public de la tenue d'ateliers d'une journée sur le sujet. Les ateliers ont eu lieu d'avril à juillet 1984 dans différents centres de la province.

La section a organisé la troisième conférence annuelle sur l'hygiène et la sécurité au travail, de concert avec le comité tripartite de planification de la conférence composé de représentants des travailleurs, des employeurs et des membres de la Commission.

Le déroulement de la conférence annuelle nécessite la participation des employés de toutes les sections de la Commission.

De concert avec la Commission des accidents du travail, la section a tenu des ateliers sur la prévention des maux de dos partout dans la province. Les ateliers abordaient la façon de reconnaître les maux de dos dus au travail, d'en évaluer la gravité, et de les prévenir. La section, dans le cadre de ce programme éducatif, a préparé et publié une brochure intitulée "Les bonnes postures de travail".

La Commission a parrainé un concours d'affiches dans le cadre des fêtes du Bicentenaire de la province. Le concours avait pour but de sensibiliser les jeunes Néo-Brunswickois à l'hygiène et à la sécurité au travail. Plus de deux cent cinquante élèves de la 8e année dans 21 districts scolaires de la province ont reçu un certificat spécial pour y avoir participé.

Natalie Haché de Shippagan a remporté le premier prix de 100 $. Scott DeVarenne de Saint John et Lisa Vautour de Rexton se sont classés deuxièmes et ont reçu 50 $ chacun. En outre, les élèves ayant présenté la meilleure affiche dans chaque district scolaire ont reçu une trousse de premiers soins.

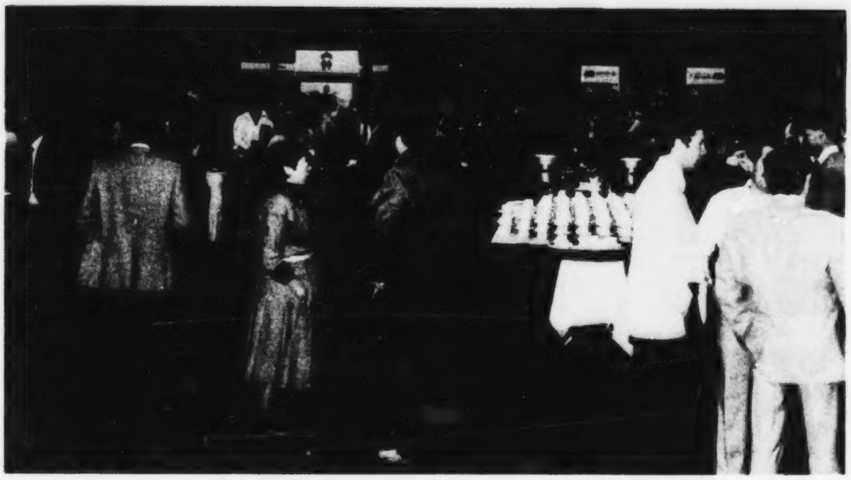

Délégués prenant la pause-café dans le coin des exposants.

À de nombreuses occasions pendant l'année, les membres de la section ont utilisé les kiosques d'information sur l'hygiène et la sécurité au travail. En plus, la section s'est chargée de la rédaction de discours, de communiqués de presse et d'annonces publicitaires portant sur les activités de la Commission.

POLITIQUE ET LÉGISLATION

La section a entrepris, comme projet principal en 1984-1985, la révision de tous les règlements existants relatifs à l'hygiène et à la sécurité au travail. Le projet se poursuivra au cours de la prochaine année financière. Le processus de révision a été entamé en étroite collaboration avec les personnes dans les lieux de travail visées par les règlements.

Des comités de consultation technique composés de représentants des employeurs, des employés et des membres de la Commission ont commencé à tenir des réunions en mai 1984 pour étudier quelques-uns des 51 points traités dans les règlements. Chaque groupe s'est rencontré au moins deux fois à six semaines d'intervalle et a élaboré un projet de règlement pour le sujet à l'étude. Des exemplaires de chaque projet de règlement seront mis en circulation pour une période de trois mois afin de donner aux personnes intéressées l'occasion de présenter leurs commentaires.

Un projet de règlement concernant l'hygiène et la sécurité dans les mines souterraines a été diffusé auprès du grand public en février 1985, une fois l'approbation de la Commission obtenue. Huit différents comités de consultation technique ont participé à l'élaboration de ce projet. Les personnes intéressées avaient jusqu'au mois de mai 1985 pour faire connaître leurs observations sur le projet.

Depuis que la nouvelle Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail est entrée en vigueur le 16 mars 1984, la section contribue à sa mise en application. Elle a rencontré divers groupes dans la province et a répondu à de nombreuses demandes de renseignements. En outre, elle a tenu des séances d'information à l'intention des agents régionaux pour les mettre au courant des dispositions de la nouvelle loi.

En vertu de la loi, un employé (ou une employée) ayant fait l'objet d'une mesure discriminatoire parce qu'il (ou elle) a invoqué l'application de la loi peut déposer une plainte auprès d'un arbitre. Ce dernier peut ordonner à l'employeur de réintégrer la personne à son poste ou de lui payer le salaire perdu. Les arbitres ont participé à des séances d'étude pour se renseigner sur la procédure d'arbitrage et les principes de justice naturelle.

SERVICES DES DONNÉES

La section a mené une enquête au cours de l'été et de l'automne 1984 dans le but d'établir des données de base sur les comités mixtes d'hygiène et de sécurité au travail. L'enquête consistait à repérer les comités, à dresser la liste des comités existants et à en établir le profil. Des renseignements tels que le nombre de membres, les employés desservis, les lieux de travail et d'autres données démographiques figuraient au profil.

La section a aussi mené une enquête auprès de 1 420 entreprises du secteur privé. Soixante-sept pour cent d'entre elles y ont répondu et 38,5 p. 100 de ces dernières ont dit avoir des comités mixtes d'hygiène et de sécurité.

La section s'est renseignée sur les installations informatiques disponibles afin d'aider la Commission à répondre à la demande croissante concernant la mise en mémoire et la recherche d'informations.

On a fourni (soit périodiquement, soit sur demande) plus de dix différents rapports, contenant des statistiques sur les accidents du travail et l'analyse des coûts dans différents secteurs.

L'évaluation du projet pilote entrepris l'année dernière pour la Section de la sécurité en forêt a été terminée et des travaux ont été effectués pour améliorer le système. Son application a été étendue pour desservir aussi les sections de la sécurité générale, de la sécurité dans les mines et de l'hygiène au travail.

Une nouvelle base de données sur les risques que présentent les produits chimiques a été intégrée au réseau international mis en place par le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). La Commission a accès à ce système informatique et elle s'en est servi pour répondre à une centaine de demandes de renseignements sur l'hygiène et la sécurité présentées par des particuliers et des organismes.

Bureau d'inscription à la troisième conférence annuelle.

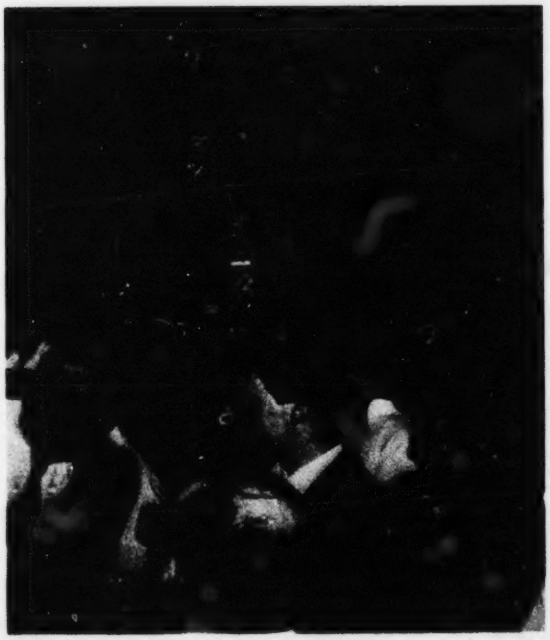

Délégués participant à l'atelier sur "Une approche méthodique à la sécurité."

Services d'hygiène et de sécurité

L'une des principales responsabilités de la Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail consiste à évaluer l'efficacité des pratiques d'hygiène et de sécurité au travail conformément aux dispositions de la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail du Nouveau-Brunswick. C'est justement cette responsabilité en matière de prévention et d'application de la loi qui définit le mieux le rôle de la Division des services de santé et de sécurité.

Dans l'exercice normal de ses fonctions, le personnel régional s'occupe de consultation, d'échanges de renseignements, de faire des recommandations et, plus directement, d'organiser des ateliers de formation sur l'hygiène et la sécurité. Puisqu'ils en ont légalement le pouvoir, les agents de l'hygiène et de la sécurité se chargent de faire respecter la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail.

La dernière année financière a été marquée par l'adoption de la nouvelle Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail. La Division a consacré d'importantes ressources à l'organisation de séances d'information à l'intention du personnel afin de s'assurer que les agents aient la même interprétation de la nouvelle loi. De plus, plusieurs ateliers sur cette dernière ont eu lieu pour les travailleurs et les employeurs touchés. L'une des principales dispositions de la loi prévoit une meilleure vérification et l'échange d'information sur les substances toxiques utilisées dans les lieux de travail.

La Division a poursuivi ses efforts visant à établir des rapports avec les principaux secteurs industriels et à les améliorer en formant un comité destiné spécifiquement à régler les questions propres aux comités mixtes d'hygiène et de sécurité dans le domaine de la construction. Grâce au travail incessant du comité consultatif sur l'hygiène et la sécurité en matière d'exploitation forestière, ce secteur est beaucoup plus sensibilisé et un plus grand nombre de travailleurs ont profité des activités de formation.

Les Services de santé et de sécurité sont divisés en cinq sections : Sécurité dans les mines, Sécurité en forêt, Sécurité générale (établissements, construction et autres industries), Éducation sur la santé et la sécurité et Hygiène au travail. Outre les programmes mis en oeuvre par chacune de ces sections, un certain nombre d'employés sont membres de comités et fournissent aux organismes externes des renseignements sur la santé et la sécurité.

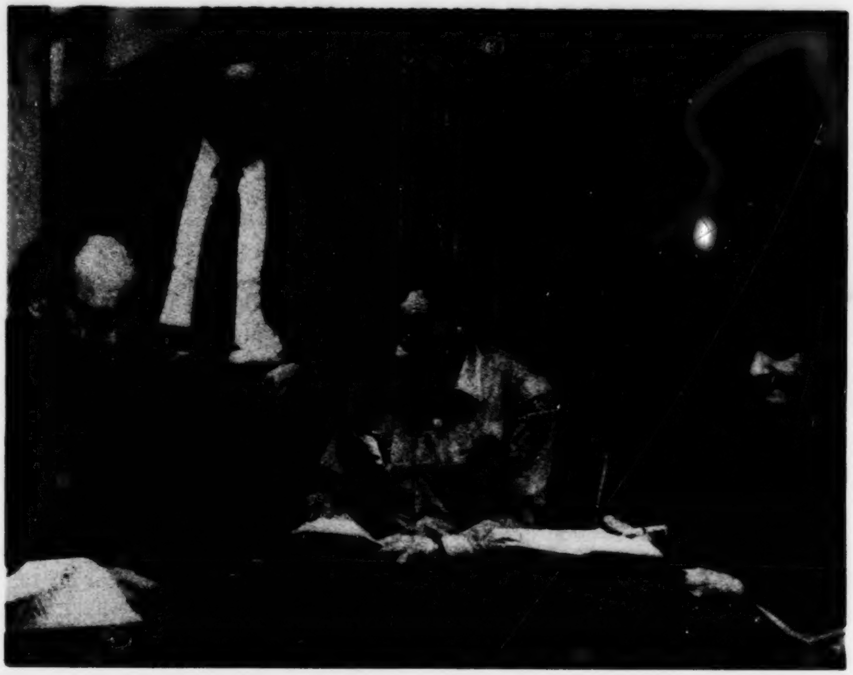

Bruce Messer, agent de sécurité à la Commission, explique un article de la Loi au groupe.

SÉCURITÉ GÉNÉRALE

La Section de la sécurité générale effectue des inspections sur les lieux de travail et des enquêtes dans tous les secteurs industriels, sauf dans les secteurs forestier et minier, en vue de l'application de la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail. La section fournit également des interprétations techniques précises sur la législation et les normes de sécurité.

Cette section a continué d'effectuer principalement des inspections, des vérifications et des enquêtes. Les agents de l'hygiène et de la sécurité ont mené 3 639 inspections sur les lieux de travail dans toute la province, et émis 2 034 ordonnances de mesures correctives. On a enquêté sur 54 accidents, dont 5 mortalités de nature industrielle.

En outre, la section a entrepris un certain nombre de projets spéciaux. Le personnel a participé à la promotion de la nouvelle loi en assistant à des ateliers destinés à fournir des renseignements sur celle-ci aux travailleurs et aux employeurs. L'on a attaché une grande importance à l'exercice d'un contrôle sur les projets d'enlèvement de l'amiante, sur les programmes d'arrosage contre la tordeuse du bourgeon d'épinette et sur les niveaux de vapeurs de soudure dans les ateliers de métallurgie.

Les agents ont participé à plusieurs activités de perfectionnement sur des sujets comme l'enlèvement de l'amiante, les techniques d'enquêtes concernant l'hygiène au travail et la formation du personnel. Ils ont également visité Bath Ironworks, au Maine, afin de se préparer aux inspections à la Saint John Shipbuilding pour le projet de construction des frégates canadiennes de patrouille.

SÉCURITÉ EN FORÊT

L'année a été marquée par un changement dans les pratiques d'hygiène et de sécurité utilisées en forêt par les travailleurs et les gestionnaires. Toutes les personnes intéressées ont fait preuve d'engagement pour ce qui est de s'assurer que le milieu de travail ne présente aucun danger. Il a été reconnu qu'en améliorant les pratiques d'hygiène et de sécurité au travail, l'on réduit le risque de blessures graves et le coût des opérations liées à la coupe.

Les divers comités régionaux d'hygiène et de sécurité établis partout dans la province ont largement contribué à ce changement. Au cours de l'année, la Section de la sécurité en forêt a travaillé en étroite collaboration avec ces comités régionaux ainsi qu'avec le comité consultatif provincial pour améliorer la sécurité des activités d'exploitation forestière. L'on a démontré que c'est en faisant participer les personnes les plus directement touchées que l'on arrive le mieux à implanter des mesures d'hygiène et de sécurité dans les lieux de travail.

Les cours du projet 45, qui ont débuté en février 1985, sont nés du besoin de formation des travailleurs forestiers. Plus de 2 000 opérateurs de scies à chaînes, de contremaîtres et de superviseurs ont participé à ces cours. Le projet a été mis en oeuvre conjointement par les industries, l'Association des produits forestiers, les offices de commercialisation de produits forestiers du Nouveau-Brunswick, la Commission des accidents du travail et la Commission.

Le nombre d'inspections effectuées par les agents pour la sécurité en forêt s'est accru au cours de la dernière année. On a de nouveau mis l'accent sur le port de cache-oreilles antibruit pour les employés de scieries et sur le port de lunettes de protection pour les opérateurs de scies à chaînes. L'on a également accordé beaucoup d'importance aux dossiers d'employés dont les indemnités de la Commission des accidents du travail ont été réduites en 1983.

SÉCURITÉ DANS LES MINES

Les principaux objectifs de cette section portent sur la diminution des accidents et des maladies professionnelles dans les industries minières par la promotion de normes d'hygiène et de sécurité au travail.

Au cours de l'année, la section s'est occupée de suivre, selon les priorités établies, un programme d'inspections, d'enquêtes et de vérifications dans tous les lieux de travail miniers, y compris les fonderies, les carrières, les usines de tourbe et autres industries liées aux mines. Toutes ces activités ont pour but de veiller à ce que la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail et ses règlements soient respectés. En outre, les agents de la sécurité dans les mines fournissent aux travailleurs et aux employeurs des conseils sur les comités mixtes d'hygiène et de sécurité; font des inspections relatives à l'entreposage et à la manutention des explosifs; délivrent des permis pour l'entreposage d'explosifs et autorisent des plans miniers qui concernent directement l'hygiène et la sécurité des employés dans les mines.

La section a activement pris part au programme provincial de formation en sauvetage minier pour ce qui est des fonctions de formation, de suivi et de coordination. À ce chapitre, un atelier en sauvetage minier coparrainé par la Commission et l'industrie minière a eu lieu en mai 1984, à la mine de Sussex de la Potash Company of America, et un grand nombre de personnes y ont participé. L'équipe de sauvetage minier de cette entreprise a fait une démonstration souterraine et les participants ont eu l'occasion de discuter de la sécurité dans les mines et du sauvetage minier.

Des modifications ont été apportées à la répartition du personnel dans la province en raison d'une recrudescence des activités minières dans le sud de la province. Un agent supérieur a été réinstallé dans la région de Saint John afin de couvrir les comtés de King, Saint John et Charlotte et d'épauler les autres agents. On a aussi recruté un agent des mines bilingue pour s'occuper des opérations minières dans le nord de la province.

Tim Noel, Fédération des travailleurs du N.-B.,aide des participants lors d'une séance d'information sur la Loi.

HYGIÈNE AU TRAVAIL

La Section de l'hygiène au travail voit au respect de tous les éléments de la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail liés à la santé.

La principale préoccupation de cette section a été d'inspecter des lieux de travail. Ces derniers couvrent une grande variété de groupes d'industries, y compris les moulins de pâtes et papier, les mines, les usines de transformation du poisson et de la viande, les installations de métallurgie, les hôpitaux et les immeubles à bureaux. Les diverses vérifications effectuées par le personnel dans les lieux de travail allaient de l'évaluation de la concentration de produits chimiques dans l'air et de la détermination des niveaux de bruit au contrôle de la qualité de l'air dans certains bureaux.

La section a visité les lieux de travail selon l'ordre des priorités établies en vue de cerner les dangers éventuels pour l'hygiène et la sécurité des personnes. Au besoin, elle s'est rendue une deuxième fois sur les lieux de travail et elle a évalué au moyen de mesures précises les niveaux d'exposition aux facteurs dangereux. Elle a ensuite examiné les résultats de ces études et, dans certains cas, la Commission a signifié aux intéressés des ordres de se conformer à la loi comportant des délais d'exécution précis.

On a effectué une étude sur les niveaux de poussière dans les fonderies afin d'évaluer la teneur en silice des matériaux de transformation.

Parmi les autres services dispensés au cours de l'année, se trouvent les conseils et les renseignements techniques offerts sur des questions concernant l'hygiène au travail. La section a également traité des demandes de renseignements précis provenant d'autres sections de la Commission, d'employeurs, de groupes d'employés, d'organismes gouvernementaux et d'autres personnes touchées, demandes qui portaient sur les agents chimiques et physiques, sur les méthodes de vérification en génie et sur l'équipement de protection personnel.

Au cours de l'année, la section a organisé trois présentations officielles sur des questions d'hygiène au travail dont une sur les mesures de vérification en hygiène au travail à l'intention des étudiants de génie civil en quatrième année à UNB.

L'hygiéniste du travail fait fonction à la fois d'agent de contrôle chargé de la mise en oeuvre des dispositions de la loi et de conseiller auprès de l'industrie relativement aux risques pour l'hygiène et la sécurité. Le rôle de conseiller s'est récemment précisé en raison d'un manque d'experts en la matière au Nouveau-Brunswick. Afin de répondre à la demande croissante de services d'hygiène au travail, la section a embauché un deuxième hygiéniste du travail en janvier 1985.

ÉDUCATION SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

La principale activité de la Section de l'éducation sur la santé et la sécurité, pour la période allant du 1er avril 1984 au 31 mars 1985, a été de fournir de l'aide aux comités mixtes d'hygiène et de sécurité dans des compagnies du Nouveau-Brunswick.

Plusieurs nouveaux comités ont été formés. Le personnel de la section s'est chargé de renseigner et de former les membres de ces comités. Les agents ont, en outre, suivi l'évolution des nouveaux comités et de ceux existants. Ils ont établi plus de 1 000 contacts au cours de l'année.

Le personnel a également élaboré et tenu deux séries d'ateliers sur des questions liées à l'hygiène et à la sécurité.

La première série consistait en des ateliers d'une journée concernant la nouvelle Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail. Les ateliers ont eu lieu à divers centres dans la province et étaient offerts dans les deux langues officielles aux employeurs et groupes d'employés.

La deuxième série d'ateliers portait sur la prévention des maux de dos. Un programme sur les soins du dos a été élaboré spécifiquement pour les professionnels de la santé. Un programme général a également été préparé pour toutes les industries.

Les agents de l'éducation ont participé à la conférence annuelle de la Commission en 1984. Dans le cadre de cette conférence, ils ont animé des ateliers d'introduction aux comités mixtes d'hygiène et de sécurité ainsi que des ateliers avancés sur le même sujet.

Mille quatre cents travailleurs néo-brunswickois ont reçu une formation en premiers soins dans le cadre d'un programme administré par la section. Celle-ci a conclu à cet égard une entente contractuelle avec l'Ambulance Saint-Jean (Conseil du Nouveau-Brunswick).

La section de l'éducation s'est occupé d'un groupe de construction représentant le Conseil des métiers du bâtiment et de la construction du Nouveau-Brunswick, l'Association de la construction du Nouveau-Brunswick et la Commission. Le groupe s'est réuni mensuellement et a élaboré des lignes directrices pour les comités mixtes d'hygiène et de sécurité sur les chantiers de construction.

Annexe statistique

Répartition des accidents entre les principales catégories industrielles

du 1er janvier 1984 au 31 décembre 1984

Secteur	* (1) Nombre de demandes	Pourcentage rajusté du total	* (2) Nombre d'employés	* (3) Rapport employés/ demandes	Coût des accidents	Jours d'absence
Agriculture	149	0,8	6 000	2,5	164 114	2 335
Secteur forestier	1 302	6,7	5 000	26,0	3 602 462	35 685
Pêche et piégeage	27	0,1	1 000	2,7	95 956	1 290
Mines, carrières et puits	590	3,0	2 000	29,5	1 379 313	10 135
Secteur manufacturier	5 976	30,8	34 000	17,6	7 527 756	85 854
Industrie de la construction	2 122	10,9	13 000	16,3	5 286 257	49 208
Transport, communications et autres services	1 483	7,6	25 000	5,9	4 992 116	43 473
Commerce	2 606	13,4	48 000	5,4	2 450 641	29 844
Institutions financières et immobilier	77	0,4	10 000	0,8	50 594	685
Industries du secteur commercial et des affaires	4 223	21,8	79 000	5,4	5 025 473	63 175
Administration publique et défense	607	3,1	21 000	2,9	3 366 096	26 349
Industries non classées	261	1,4	–	–	202 077	–
TOTAL	19 423	100,0	244 000	7,9	34 142 855 $	348 033

*(1) Demandes à la C.A.T. durant les mois indiqués
(2) Renseignements tirés du Rapport sur la population active de Statistiques Canada
(3) Nombre de demandes par 100 employés

du 1er avril 1984 au 31 mars 1985

Secteur	* (1) Nombre de demandes	Pourcentage rajusté du total	* (2) Nombre d'employés	* (3) Rapport employés/ demandes	Coût des accidents	Jours d'absence
Agriculture	146	0,8	7 000	2,1	150 250	2 390
Secteur forestier	1 288	6,7	5 000	25,8	3 737 550	39 013
Pêche et piégeage	26	0,1	1 000	2,6	113 599	1 454
Mines, carrières et puits	589	3,0	3 000	19,6	1 419 848	10 811
Secteur manufacturier	5 963	30,9	34 000	17,5	7 309 396	84 859
Industrie de la construction	2 169	11,2	13 000	16,7	5 105 648	51 324
Transport, communications et autres services	1 414	7,3	25 000	5,7	5 408 370	43 929
Commerce	2 577	13,3	48 000	5,4	2 432 194	30 600
Institutions financières et immobilier	74	0,4	10 000	0,7	53 422	779
Industries du secteur commercial et des affaires	4 214	21,8	80 000	5,3	5 272 867	66 885
Administration publique et défense	598	3,1	21 000	2,8	3 369 315	26 886
Industries non classées	266	1,4	–	–	243 750	–
TOTAL	19 324	100,0	247 000	7,8	34 616 209 $	358 930

*(1) Demandes à la C.A.T. durant les mois indiqués
(2) Renseignements tirés du Rapport sur la population active de Statistiques Canada
(3) Nombre de demandes par 100 employés

Du 1er avril 1984 au 31 mars 1985

SÉCURITÉ GÉNÉRALE		INSPECTIONS	ORDRES
	inspections ordinaires	2 401	1 031
	inspections de rappel ordinaires	154	41
	inspections prioritaires	911	873
	inspections de rappel prioritaires	173	89
		3 639	2 034
	enquêtes sur les plaintes	92	
	ordres de suspension des travaux	19	
	enquêtes sur les accidents	54	
	vérifications	85	
	nombre de demandes d'embauchage d'enfants traitées	216	
	procès judiciaires	1	
	enquêtes sur des décès	6	
SÉCURITÉ EN FORÊT	inspections	529	
	ordres signifiés	836	
	ordres de suspension des travaux	14	
	enquêtes sur les accidents	22	
	enquêtes sur les décès	1	
	consultations relatives aux refus de travailler dans un lieu de travail	7	
	comités mixtes d'hygiène et de sécurité secondés	48	
	contacts établis avec des lieux de travail	790	
HYGIÈNE AU TRAVAIL	inspections/enquêtes préliminaires	20	
	inspections/enquêtes approfondies	56	
	demandes de renseignements techniques	106	
	échantillons de laboratoire recueillis	214	
	activités diverses	72	
ÉDUCATION SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ	comités mixtes d'hygiène et de sécurité secondés	1 005	
	cours offerts	369	
	ateliers sur la nouvelle loi - général	22	
	ateliers sur la nouvelle loi - demandes spécifiques	36	
	ateliers sur la prévention des maux de dos - général	17	
	ateliers sur la prévention des maux de dos - demandes spécifiques	15	
	ateliers de conférence	3	
	nombre total de participants aux ateliers	4 831	
	nombre total de participants aux cours de premiers soins	1 024	

SÉCURITÉ DANS LES MINES

ACTIVITÉS DES AGENTS	
inspections	498
ordres signifiés	900
enquêtes sur les accidents	10
enquêtes sur les décès	2
enquêtes sur les refus	1
consultations relatives aux refus	29
comités mixtes secondés	71
interventions d'urgence	8
conseils d'urgence	23
NOMBRE DE SITUATIONS DANGEREUSES SIGNALÉES	
incendies	44
glissements de rochers	11
incidents gaziers	6
descenderie et appareils de levage	7
autres	3
total	71

Rapport du Vérificateur

Au président et aux membres de la Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail du Nouveau-Brunswick au 31 mars 1985 ainsi que l'état des revenus, des dépenses et du surplus de l'année terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

A mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Commission au 31 mars 1985 ainsi que les résultats de son fonctionnement pour l'année terminée à cette date selon les pratiques comptables indiquées dans la Note 1 aux états financiers, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année précédente.

Le vérificateur général,

J. S. Astle, f.c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 31 juillet 1985

Bilan
31 mars 1985

Actif		1985	1984
Actif à court terme	Encaisse et dépôts à terme	805 729 $	1 203 747 $
	Comptes à recevoir	191 003	92 882
		996 732 $	1 296 629 $
Passif et surplus			
Passif à court terme	Comptes à payer	3 638 $	– $
	Revenu reporté	–	276 000
Surplus		993 094	1 020 629
		996 732 $	1 296 629 $

Approuvé par la Commission

membre

membre

Etat des revenus, des dépenses et du surplus
pour l'année terminée le 31 mars 1985

		1985	1984
Revenus	Province du Nouveau-Brunswick	1 132 725 $	1 061 000 $
	Commission des accidents du travail	1 132 725	1 061 000
	Intérêts	114 522	74 450
	Conférence annuelle	32 130	16 396
	Divers	2 944	3 625
		2 415 046	2 216 471
Dépenses	Traitements et avantages sociaux	1 336 238	1 300 515
	Services professionnels	315 899	180 442
	Autres services	278 700	153 394
	Locations	170 828	148 562
	Déplacements	189 726	155 202
	Abonnements, matériels d'enseignement et de formation	12 102	5 988
	Papeteries, fournitures de bureau et autres	35 838	18 764
	Automobiles, ameublement et matériel de bureau	99 203	49 764
	Chauffage	4 047	2 970
		2 442 581	2 015 601
	Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses durant l'année	(27 535)	200 870
	Surplus, au début de l'année	1 020 629	819 759
	Surplus, à la fin de l'année	**993 094 $**	**1 020 629 $**

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 1985

---

1. Résumé des pratiques comptables importantes

La Loi sur la Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail, adoptée le 1er septembre 1980, a donné lieu à la mise sur pied de la Commission. Les articles 6 à 8 de la loi précisent les fonctions et pouvoirs de la Commission.

En vertu des dispositions de la loi, la Commission reçoit chaque année à partir du Fonds consolidé, un versement égal au montant que doit verser la Commission des accidents du travail afin de permettre à la Commission de s'acquitter de ses responsabilités. Le montant versé par la Commission des accidents du travail s'élève jusqu'à 4% des coûts directs d'indemnisation aux travailleurs pour l'année civile précédente.

Voici un résumé des pratiques comptables importantes utilisées dans la préparation de ces états financiers:

(a) comptabilité d'exercice

Les états financiers sont présentés selon le système de comptabilité d'exercice. Donc les revenus et dépenses sont affectés à l'année où ils ont été gagnés ou engagés, quelle que soit la date du transfert des fonds relatifs à ces opérations.

(b) immobilisations

Les achats d'automobiles, ameublement et matériel de bureau par la Commission sont imputés au compte des dépenses dans l'année où la dépense a eu lieu.